



Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

307-B rue du Couvent | Ste-Clotilde (Québec) G0N 1C0 | Tél. : 418 427-2637 | Téléc. : 418 427-4303 | info@ste-clotilde.com

RAPPEL DES MESURES – COVID-19

Pour tout savoir sur les mesures prises par votre municipalité et suivre les annonces importantes

Suivez-nous sur la page internet de la municipalité :

<https://www.ste-clotilde.com>

et sur la page [Facebook Municipalité Ste Clotilde de Beauce](#)

Nous désirons vous rappeler qu'afin de combattre le Coronavirus, nous ne devons pas lâcher. Nous devons continuer de suivre les recommandations du gouvernement et à garder nos distances.

Report du 2^e versement des taxes municipales :

- Le conseil municipal a adopté un règlement lors de la dernière séance du conseil afin de reporter le 2^e versement de taxes municipales au 31 juillet 2020.
- Si votre paiement a déjà été effectué, soit par chèque postdaté ou par virement bancaire et que vous désirez le reporter au 31 juillet 2020, voici les choix qui s'offrent à vous :
 - Par virement bancaire : il est possible de modifier la date du paiement de votre virement.
 - Par chèque postdaté : communiquer avec le bureau municipal afin que votre chèque soit retenu jusqu'au 31 juillet 2020, par courriel à info@ste-clotilde.com ou par téléphone au 418-427-2637

RECTO



Municipalité de Sainte-Clotilde-de-Beauce

307-B rue du Couvent | Ste-Clotilde (Québec) G0N 1C0 | Tél. : 418 427-2637 | Téléc. : 418 427-4303 | info@ste-clotilde.com

Les services de la municipalité sont maintenus

Le garage municipal est *fermé* au public. Vous pouvez nous rejoindre par téléphone au 418-427-3318

Le bureau municipal est *fermé* au public. Le personnel administratif effectue du télétravail, et ainsi n'est pas au bureau municipal à chaque jour. Vous pouvez nous rejoindre par courriel (info@ste-clotilde.com) ou par téléphone (418-427-2637). Nous vous répondrons le plus rapidement possible.

Bibliothèque

Votre bibliothèque municipale ouvrira à nouveau les mardis soirs à compter du 9 juin 2020. Certaines restrictions vous seront transmises par la responsable dès votre arrivée à la bibliothèque.

Établissements municipaux

Certains établissements municipaux sont toujours *fermés* temporairement (centre multifonctionnel, chalet des loisirs).

Pour les établissements municipaux ayant eu l'autorisation d'ouverture par le gouvernement, les directives sanitaires émises par la santé publique devront être respectées.

VERSO